



**PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE,
PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME**

A R R E T E

**Portant levée d'interdiction de circulation l'autoroute A89
dans le département du Puy-de-Dôme**

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2010 portant interdiction aux Poids Lourds de plus de 3,5T sur l'A89 dans les deux sens à partir de la limite du département du Puy-de-Dôme jusqu'à l'échangeur entre l'A89 et l'A71,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2010 portant approbation du Plan Intempéries MASSIF Central (PIMAC),

Considérant que les conditions météorologiques sont désormais compatibles avec le rétablissement de la circulation sur le secteur concerné ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La mesure d'interdiction de circulation aux Poids Lourds de plus de 3,5T sur l'A89 dans les deux sens à partir de la limite du département du Puy-de-Dôme jusqu'à l'échangeur entre l'A89 et l'A71 est levée à compter de ce jour, 30 novembre 2010 à 17H.

Article 2 :

La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **30 NOV. 2010**

**LE PREFET,
Pour le Préfet
La Directrice de Cabinet**



Fabienne BALUSSOU